

ASSURANCE AUTOMOBILE : QUI ASSURE OU... PAS ?

Pour que la relation avec votre assureur ne se termine pas en queue de poisson !

La société **les Affranchis(e)** publie le premier baromètre des assureurs mauvais payeurs dans le cadre de la responsabilité civile qui doit normalement couvrir l'assuré contre les dommages causés par son véhicule. Malheureusement, une fois encore, certaines compagnies d'assurances font jouer la montre et usent de tous les subterfuges pour essayer de se soustraire à leurs obligations...

Les Affranchis(e) vous proposent le classement du top 3 des compagnies qui ne prennent pas leur responsabilité et pour lesquels une démarche longue et fastidieuse a été nécessaire dans 100% des cas, bien que la victime ait 100% raison :

1- Groupama Rhône-Alpes

2- Groupama pays D'OC

3- ACM/CIC

Preuve que les barrières dans le remboursement des frais ne dépendent que de la volonté des assurances, voici le Top 3 des assureurs qui indemnisent les victimes dans des délais raisonnables et en évitant une procédure longue pour la victime** :

1- AXA (pour le corporel)

2- Allianz (pour le recours direct)

3- SWISSLIFE

Dans un contexte assurantiel exacerbé depuis l'entrée en vigueur de la loi Hamon, il est important pour les assurés de connaître la politique de leur compagnie d'assurance dans le domaine du règlement des dommages qu'ils auraient pu causer.

**** Sociétés qui ont réglé dans un délai raisonnable sans phase judiciaire en respectant le Code Civil.**

NB : Les données qui ont servi à l'élaboration de ce classement sont disponibles auprès des Affranchis(e).

Les Affranchis(e) en quelques mots : première société de réparation en automobile et de gestion de sinistre matériel et corporel complètement indépendante, cette société fondée en 2015, implantée en Auvergne apporte du conseil et de l'expertise aux assurés, responsables ou non, d'un accident susceptible d'engager la garantie d'une assurance ou d'un tiers. Acteur important de la défense des assurés, partenaire de la Ligue des Droits des Assurés (LDDA), les Affranchis publieront régulièrement leur baromètre des compagnies d'assurances qui respectent le droit des victimes.